

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 2189**

présenté par

M. Bompard, M. Caron, M. Bex, M. Davi, Mme Amiot, M. Sala et Mme Obono

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis de l'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index seniors après consultation des Établissement pour l'insertion dans l'emploi.